

Règlement abrégé de la bibliothèque municipale de Daveluyville

FRAIS D'INSCRIPTION :

Résidents : GRATUIT pour les résidents du territoire de Daveluyville et Maddington Falls sur preuve de résidence.

Pour toutes personnes vivant à l'extérieur du territoire : 20 \$ par personne par année et 5 \$ additionnel par personne vivant sous la même adresse par année.

DURÉE DE L'ABONNEMENT :

La durée d'un abonnement est de 1 an. En cas de carte perte ou volée, un montant de 2 \$ est exigé pour remplacer la carte.

DURÉE ET NOMBRE DE PRÊTS :

La durée du prêt régulier est de 21 jours pour un maximum de 5 documents.

RESPONSABILITÉ DE L'USAGER :

-  L'utilisateur est responsable des documents qu'il a empruntés.
-  L'utilisateur sera facturé pour le coût de remplacement d'un document perdu ou endommagé. Le coût des documents perdus ou endommagés correspond à la valeur agréée de remplacement des biens culturels.
-  L'utilisateur n'est pas autorisé à prêter ses documents à une autre personne.
-  L'utilisateur qui remet les documents empruntés après la date d'échéance paie une amende établie à 0.10 \$ par jour, par document.
-  L'utilisateur doit protéger les documents empruntés contre les intempéries lors de leur transport.

CIVISME :

L'utilisateur doit respecter l'atmosphère de calme de la bibliothèque et faire preuve de civisme.

Il est interdit de fumer et d'apporter toute nourriture ou boisson dans le local de la bibliothèque.